# Comment devenir volontaire

Informations sur la procédure

Les volontaires du Jubilé seront aux côtés des pèlerins et seront pour eux un point de référence. Cela nécessite non seulement un esprit de service de la part des volontaires, mais aussi des garanties sur leur aptitude à effectuer cette tâche pour ceux qui devront coordonner leur service.

Pour devenir volontaires du Jubilé, il faut donc être présenté par son curé ou par le coordinateur du mouvement ecclésial auquel on appartient. Les séminaristes et les novices qui désirent donner pour ce service une partie de leur temps libre ou de leur temps de vacances devront être signalés par leur recteur ou leur formateur.

Pour proposer sa candidature il est nécessaire de remplir le formulaire de candidature des volontaires.

Une fois le formulaire rempli, en insérant ses données personnelles, il sera possible d'accéder à la section réservée à l'aide de l'adresse email et du mot de passe choisi.

Dans la **section réservée** vous devrez télécharger:

Une photo d'identité sur laquelle le visage soit bien visible ;La copie scannée d'un document d'identité en cours de validité ;La copie scannée d'une lettre de présentation de la part du curé ou du responsable du mouvement d'appartenance. (Attention à la lisibilité de l'expéditeur).

Dans la **section réservée** vous pourrez indiquer les semaines et les grands événements pour lesquels vous êtes disponible pour le service. Vous pouvez ajouter et supprimer les semaines de service jusqu'à 5 jours avant le début de la semaine. Au moment où, pour une semaine donnée, nous atteignons le nombre nécessaire de volontaires, la semaine ne peut plus être sélectionnée.

Toujours dans la **section réservée**, vous pourrez voir si votre candidature est acceptée.